

Lettre aux fidèles du diocèse de Nîmes



La commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Eglise (CIASE) a rendu ses conclusions cette semaine. Les évêques de France avaient demandé cette enquête afin de faire la lumière sur ces scandales, faire en sorte que le nombre de victimes et de prêtres coupables soit connu ou au moins estimé, et qu'un bilan soit fait sur la manière dont l'Eglise a traité ces abus et que des recommandations nous soient proposées.

« À nous la honte au visage, comme on le voit aujourd'hui ; à nos rois, à nos princes, à nos pères, pour ceux qui sont près et pour ceux qui sont loin, parce que nous avons péché contre toi. » (Dn 9, 7-8).

Oui, à nous la honte au visage. Parce que de tels actes ont été commis par des prêtres et des fidèles, parce que nous n'avons pas su protéger des enfants et des jeunes dans nos communautés, parce que nous n'avons pas compris la profondeur du traumatisme subi par les victimes.

Nous ne nous attendions pas à un nombre si élevé de victimes. Il est de 13.000 si l'on compte à partir des archives et des appels passés à la Ciase. Il est de 216.000 si l'on se fonde sur l'estimation d'un sondage Ifop commandé par la Commission et réalisé sur 28.000 personnes. Il nous faut regarder ces chiffres en face et constater l'ampleur de ce drame. Les abus sexuels dans l'Eglise sont une réalité.

De nombreuses victimes ont parlé. D'autres n'ont pas pu le faire encore. Certains ont réussi à se relever et à repartir ; d'autres n'y parviennent pas. Beaucoup seront marqués jusqu'à la fin de leur vie par ce que des prêtres leur ont fait subir. Notre pauvre prière monte vers le Seigneur pour ces hommes et ces femmes qui ont été trahis par ceux en qui ils avaient mis leur confiance.

Faire de l'Eglise une maison sûre

Dans les semaines à venir je nommerai un délégué diocésain à la protection des mineurs et des personnes vulnérables. Il aura pour mission, avec une équipe compétente, de rédiger une charte de comportement à laquelle devront souscrire ceux et celles qui sont appelés à des responsabilités auprès des enfants, des jeunes et des personnes fragiles. La protection de leur dignité est de la responsabilité de tous dans notre diocèse : prêtres, diacres, consacrés et fidèles laïcs. Nous devons faire de notre Eglise une maison sûre et nous n'y parviendrons qu'ensemble. Voilà pourquoi aussi ce délégué diocésain aura la charge de proposer des temps de formation en collaboration avec tous ceux qui peuvent nous aider dans ce domaine : magistrats, associations de victimes, Gendarmerie, professionnels de santé.

Avec tous les évêques nous réfléchissons, lors de l'Assemblée de novembre à Lourdes, à la manière de prendre en compte les recommandations contenues dans le rapport de la CIASE. Notre priorité ira à l'accompagnement des victimes et à la mise en place de structures nationales pérennes d'écoute et de formation.

Le secret de la confession libère la parole

Une polémique est apparue cette semaine autour du secret de la confession. Ce secret est protégé par la jurisprudence dans le droit français. Dans l'Eglise il est absolu : un prêtre ne peut divulguer des informations reçues en confession. Cela ne l'empêchera pas de faire tout ce qui est en son pouvoir pour protéger une personne en danger, le secret de la confession restant sauf.

Je crois que ce débat révèle surtout un malentendu. Pour beaucoup ce secret de la confession semble être un moyen pour l'Eglise de cacher des abus, d'étouffer des « affaires », de garder secrets des comportements qui devraient être révélés et dénoncés. Pour nous, catholiques, la confession est plutôt un lieu de parole, un lieu d'aveu, un lieu où la conscience peut s'ouvrir devant Dieu, un lieu où des mots peuvent être posés sur des comportements que l'on regrette et dont on veut se repentir. La confession a toujours comporté une nécessité – et même une obligation – de réparer autant que possible les dommages causés. Il n'y a rien de plus éloigné de la confession que le projet de cacher, d'étouffer ou d'oublier. La confidentialité de la confession est orientée à la parole, à la réparation et non au silence ou au déni. Il n'est certainement pas un moyen pour l'Eglise de se protéger ou de se défaire de ses responsabilités. A l'inverse, il ouvre un chemin pour la conscience qui, devant Dieu, reconnaît sa faute, confesse l'injustice commise, et s'engage à la réparation et à la conversion.

« Votre corps est un sanctuaire de l'Esprit Saint, lui qui est en vous et que vous avez reçu de Dieu. » 1 Co 6, 19

Il me semble important, enfin, de créer dans le diocèse un groupe chargé de promouvoir l'éducation affective, relationnelle et sexuelle des enfants et des jeunes. Car nous ne pouvons pas seulement nous satisfaire de prévenir les abus en protégeant les mineurs. Il faut également les ouvrir à la joie de l'amitié, à la façon de construire des relations ajustées, à la manière authentique de manifester leurs sentiments, à l'humanisation de leurs désirs, à la gestion de leurs émotions, à la capacité de discerner et de refuser ce qu'ils jugent déplacés.

Oui, comme l'écrit Saint Paul, notre corps est un sanctuaire de l'Esprit-Saint, infiniment respectable, un sanctuaire sacré qui n'est à la disposition de personne. Qui donnera aux jeunes l'occasion de méditer sur la grandeur de cet appel si nous ne le faisons pas ?

La publication de ce rapport nous invite à l'humilité. Il nous pousse également à agir. Un chantier s'ouvre devant nous : celui de l'accompagnement des victimes, de la formation de ceux qui exercent des responsabilités sur les mineurs et les personnes vulnérables, de l'éducation des jeunes.

Dans la force de l'Esprit Saint, le Seigneur guide notre Eglise. Il nous donne aujourd'hui la grâce de faire la vérité sur ces agissements dramatiques pour que nous soyons toujours plus fidèles à son Evangile de salut. **« Si vous demeurez fidèles à ma parole, vous êtes vraiment mes disciples ; alors vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous rendra libres. » 1 Jn 8, 32.**

Nîmes, le 9 octobre 2021

✠ **Nicolas Brouwet**
Evêque de Nîmes